

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL N°22

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 12 MAI 2023

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 5 mai 2023, s'est réuni le 12 mai 2023 à 8h00 à St Didier-sur-Chalaronne sous la Présidence de Paul Ferré.

Nombre de délégués en exercice : 33

Nombre de membres présents : 21

Nombre de votants : 22

Date de convocation : 5 MAI 2023

Secrétaire de séance : Romain COTTEY

COMMUNAUTES DE COMMUNES	DELEGUES TITULAIRES	Présents	Excusés	Absents	DELEGUES SUPPLEANTS	Présents	Excusés	Absents	
COMMUNAUTE DE COMMUNES LA VEYLE	MARECHAL PHILIPPE	X			LAURENT AGNES			X	
	AGATY GUILLAUME	X			BOUCHARD MARC		X		
	ALBAN BERNARD	X			MORANDAT OLIVIER		X		
	JACQUET CLAUDE	X			QUINT DAVID			X	
	PALLOT JACQUES	X			CHANTEUX SOLVEIG		X		
	PONCIN GEORGES		X		LOTTE BERNARD	X			
	BIGOT AGNES		X		CONTASSOT PIERRE-OLIVIER			X	
	SAJUAN CATHERINE		X		FILET MARIE-CLAUDE	X			
	SILVI VERONIQUE		X		KOROSSEC JOCELYNE	X			
	DUPLIT GUY	X			CLERC HERVE			X	
	MONTANGERAND JEAN-MICHEL	X			AMEIL MARC		X		
	AUBLANC JEAN-CLAUDE	X			MARQUOIS MICHEL			X	
	DUBOST MICHEL	X			BODILLARD MARIE-CLAUDE		X		
	CAMILLERI JEAN-LUC				X	GOYON MARIE-ANGELIQUE			X
	BROCHAND MICHEL	X				BOULANGER PAUL		X	
SAUVAGE CLAUDIE		X			ROZIER JOELLE		X		
CHEVALIER BERNARD	X				MAUGE LIONEL			X	
RABUEL CLAUDE		X			LAURENT MICHELE			X	
GOIFFON CHRISTIAN		X			BEROU JEAN-PHILIPPE			X	
COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE	LUX JEAN-MICHEL		X POUVOIR A MR PEIGNE		LUCENET THIERRY			X	
	VIOT DOMINIQUE		X		RIBOLLET ROGER			X	
	REIGNIER ALAIN		X		VERT JACQUES		X		
	CLEYET-MARREL CLAUDE		X		CHAIGNEAU JOELLE			X	
	LABALME RICHARD		X		MORIN BRIGITTE	X			
	ECKERT PIERRE	X			FONTAN CORINE			X	
	BRUNEL PHILIPPE		X		DOUCET-BON BRUNO		X		
	ROBERT MAGALI		X		PERRAUD CAMILLE		X		
	DAVIDIAN PHILIPPE	X			HINSCHBERGER FRANCINE		X		
	ALBAN BERNARD	X			PROST PHILIPPE		X		
	COTTEY ROMAIN	X			THIVOLLE MARIE-MONIQUE		X		
	PEIGNE BENOIT	X			MONTEIL JULIEN		X		
LAIDET ANTHONY				X	BEAUDET NATHALIE			X	
FERRE PAUL	X				MULLER ERIC		X		

La séance est ouverte à 8h00

1. NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE,

Monsieur Romain Cottey assure le secrétariat de séance de l'assemblée.

2. APPROBATION DU COMPTE-RENDU N°21 DU COMITE SYNDICAL DU 17 MARS 2023,
Le procès-verbal du dernier Comité Syndical est approuvé à l'unanimité.

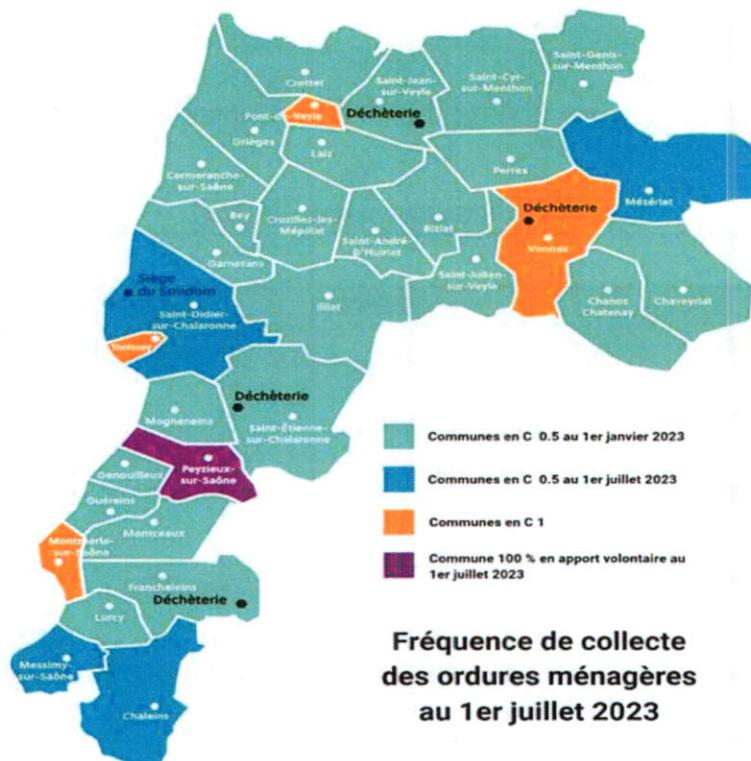
3. EVOLUTION FREQUENCES ET JOURS DE COLLECTE OM AU 01 JUILLET 2023

Mr Ferré rappelle les jours de tournés à la suite de la reprise en régie de la collecte sur l'ensemble du territoire. Il informe également du passage de 4 Communes de C1 à C0.5 et des évolutions de jours et des fréquences de collecte.

Collecte ordures ménagères au 1er janvier 2023.						
	Camion 1 SMIDOM BOM 19 tonnes		Camion 2 SMIDOM BOM 19 tonnes		Camion 3 Eco Déchets BOM 26 tonnes	
	Semaine impaire	Semaine paire	Semaine impaire	Semaine paire	Semaine impaire	Semaine paire
Lundi	Montceaux Francheleins	St-André-d'Huriat Cruzilles-lès-Mépillat	Messimy C1 Lurcy	Messimy C1 Genouilleux	Vonnas C1	Vonnas C1
Mardi	St-Cyr / Menthon St-Genis / Menthon	Perrex	St-Didier / Chalaronne C1	St-Didier / Chalaronne C1		
Mercredi	St-Etienne / Chalaronne Mogneneins	Illiat	Montmerle C1 Peyzieux C1	Montmerle C1 Peyzieux C1		
Jeudi	St-Jean / Veyle	Crottet Laiz	Cormoranche	Grièges Garnerans		
Vendredi	Thoissey C1 Pont-de-Veyle C1	Thoissey C1 Pont-de-Veyle C1	Chaleins C1 Guéreins	Chaleins C1 Bey	Mézériat C1 Gros producteurs Vonnas C2 Biziat St-Julien-sur-Veyle	Mézériat C1 Gros producteurs Vonnas C2 Chanoz-Chatenay Chaveyriat

Evolution des fréquences et jours de collectes OM au 1 juillet 2023

	Camion 1 SMIDOM BOM 26 tonnes		Camion 2 SMIDOM BOM 19 tonnes	
	Semaine impaire	Semaine paire	Semaine impaire	Semaine paire
Lundi	Vonnas C1	Vonnas C1	Bey Guereins	Messimy Mogneneins
Mardi	St-Cyr / Menthon St-Genis / Menthon	Perrex Laiz St-André-d'huriat	St-Didier / Chalaronne	Chanoz-Chatenay Chaveyriat
Mercredi	St-Etienne / Chalaronne Cruzilles-lès-Mépillat	Biziat St-Julien / Veyle Illiat	Montmerle C1 Genouilleux	Montmerle C1 Lurcy
Jeudi	Montceaux Francheleins	Crottet St-Jean / Veyle	Cormoranche Garnerans	Grièges
Vendredi	Mézériat Gros producteurs (Vonnas C2)	Chaleins Gros producteurs (Vonnas C2 et Mézériat C1)	Thoissey C1 Pont de Veyle C1	Thoissey C1 Pont de Veyle C1



Mr Jacquet indique qu'il incite les usagers à communiquer leur numéro de portable afin qu'ils soient avertis par SMS pour sortir leur bac.

Mr Dupuit demande quelle économie sera réalisée dans le cadre de la reprise en Régie. Mr Ferré indique que l'économie est réelle par rapport au prestataire privé, il poursuit en expliquant que la reprise en régie vise à atteindre de nouveau une qualité de service qui faisait défaut avec le prestataire précédent.

4. ORGANOM

Mr Ferré rappelle que les conventions établies avec Organom ont été signées pour les années 2021 et 2022. Cependant Organom n'a pas le même objectif et la même stratégie que le Smidom notamment dans le tri à la source des biodéchets. La reprise en régie de Bord de Veyle amène également le Smidom à vider les ordures ménagères au quai de transfert de St Etienne sur Chalaronne, une négociation est donc en cours avec Organom pour la prise en charge des transports St Etienne à La Tienne par Organom.

Monsieur Dupuit fait état de sa participation au COPIL du 11 mai organisé par Organom dans le cadre de sa démarche « Projet de territoire ». Il s'interroge sur la pertinence de sa participation à cette démarche en tant que représentant de la Communauté de Communes de la Veyle juridiquement compétente en matière de traitement des ordures ménagères alors que c'est le Smidom qui est techniquement compétent.

Deux élus indiquent que le Smidom devrait être présent pour s'exprimer sur le sujet.

Mr Ferré considère que nous n'avons que peu de poids dans les décisions d'Organom.

5. DELIBERATION ATTRIBUTION MARCHÉ LOCATION D'UNE BENNE A ORDURE MENAGERE 26 TONNES

A la suite de la CAO tenue le 28 avril dernier, le choix du prestataire concernant la location BOM de 26 tonnes s'est porté sur la société FIPAR. Le marché est attribué selon le prix ainsi que sur des caractéristiques techniques et d'entretien. Il est proposé au comité syndical d'autoriser le Président à signer ledit marché pour un montant total de 52 800€ HT annuel,

Le Comité Syndical, par 22 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, APPROUVE la décision du CAO,

CLASSEMENT GÉNÉRAL

Candidat	Critère 1 Prix	Critère 2 Valeur technique			Sous-total Valeur Technique	Critère 3	Note finale	Classement
		Sous-critère 1	Sous-critère 2	Sous-critère 3				
FIPAR	45	20	10	5	35	10	90	1 ^{er}
SAML	41,95	17	2	2	21	20	82,95	2 ^{ème}
3BVI	34,31	14	5	5	24	20	78,31	3 ^{ème}

L'offre de l'entreprise FIPAR est économiquement la plus avantageuse avec une note de 90/100 et un prix annuel de 52 800 € HT soit 58 080 € TTC.

5. ATTRIBUTION DES MARCHES DE TRAVAUX MISE EN CONFORMITE DE LA DECHETERIE DE ST JEAN

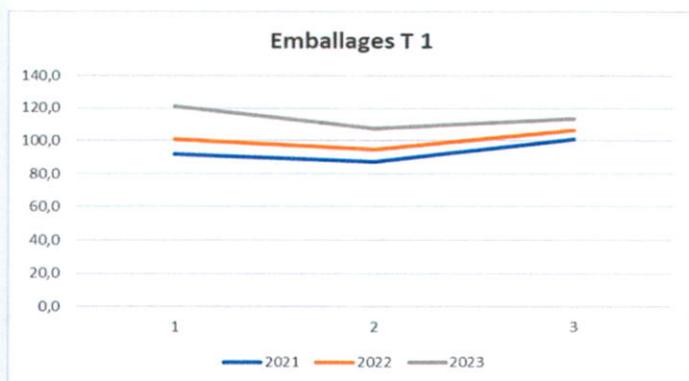
Mr Ferré présente l'analyse des offres validées le 28 avril par les membres de la CAO sur les différents lots de travaux. Il indique que seul le lot 3 concernant l'électricité a été infructueux et qu'une consultation est en cours auprès de 3 entreprises. Il est donc proposé au Comité Syndical d'autoriser le Président à signer ledit marché pour les lots n°1, 2, 4, 5 comme suit :

LOT N°	INTITULE	ENTREPRISE	MONTANT EN € HT
1	Terrassement et Voirie Réseaux Divers	SOCALF	148 579,10 €
2	Béton armé locaux	MOREL	129 640,09 €
4	Clôture Serrurerie	EVA METALLERIE TETE	50 706,80 €
5	Charpente métallique	METALLERIE TETE	67 422,46 €
TOTAL			396 348,45 €

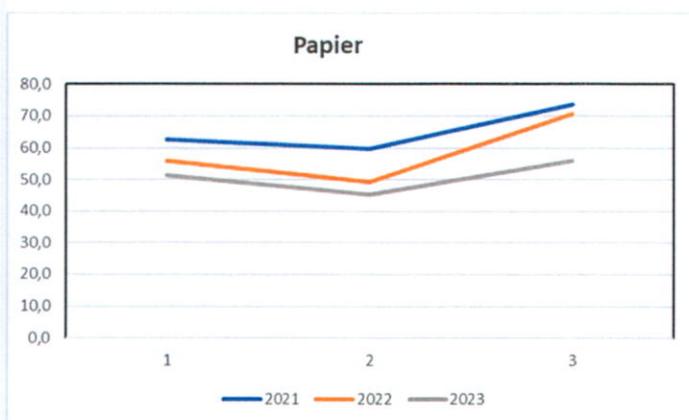
Le Comité Syndical, par 22 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, AUTORISE le président à signer les documents afférents au marché.

6. POINTS SUR LES TONNAGES DES DIFFERENTS FLUX

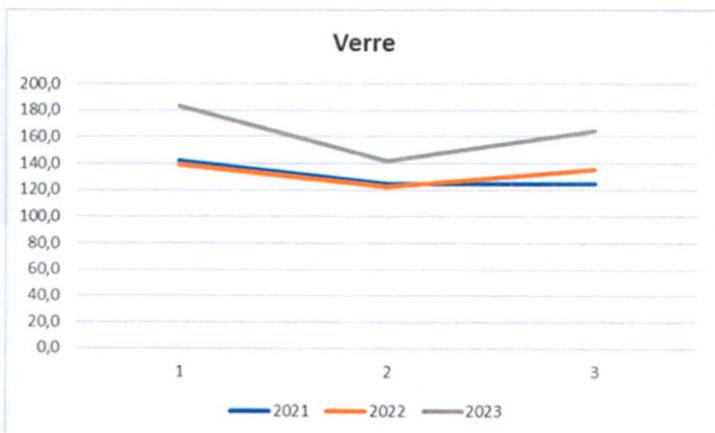
Mr Ferré fait un point sur les tonnages des différents flux



On note une hausse du flux emballages qui devrait s'accompagner de soutiens financiers de la part de CITEO.

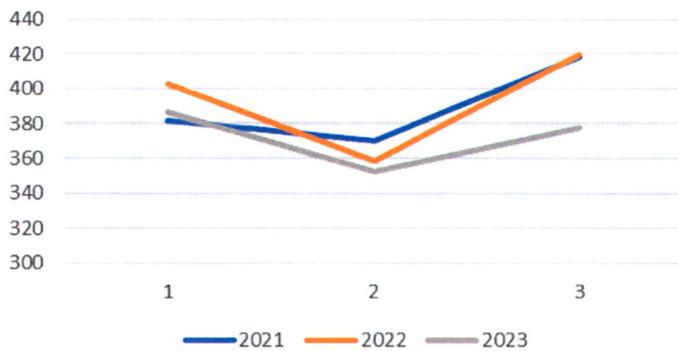


Le flux papier poursuit sa baisse commencée il y a plusieurs années. Tendance que l'on retrouve également au niveau national.



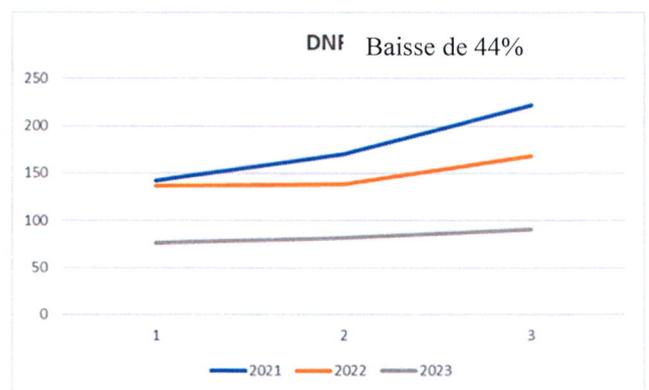
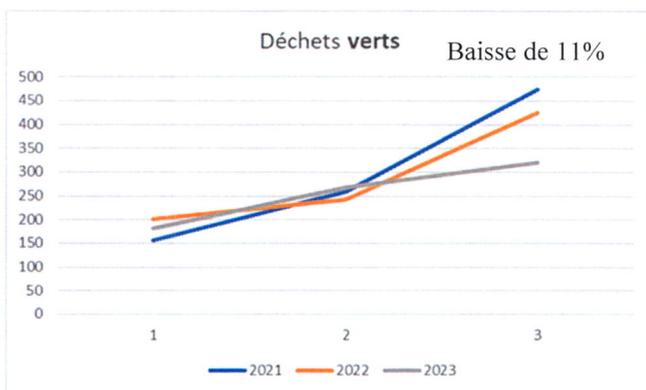
Les tonnages verre ont augmentés de 23% sur le premier trimestre 2022. Cette évolution n'est peut-être que ponctuelle et reste à confirmer dans les mois à venir.

OMR



Le flux des ordures ménagères est quant à lui en baisse de 5%. Cette évolution peut avoir comme origine :

- Une baisse du nombre minimum de levées facturable,
- Une hausse de la collecte des emballages,
- Une mise en œuvre du tri à la source des biodéchets.



En déchèterie, on constate une baisse des différents flux de l'ordre de 11%.

Le flux ferrailles et D3E est également en baisse. Différents vols commis par des bandes organisées impactent les résultats. Des procédures de dépôts de plaintes sont en cours avec l'accompagnement de l'avocat de l'éco organisme Ecosystème.

Le Smidom présente un pourcentage conséquent de refus de tri sur la partie emballages. Compte tenu des résultats, le Sytraival applique un malus (d'un montant de 18 000€ pour 2021 et pour un montant qui devrait être similaire pour 2022).

Un malus sur les taux de refus pour les flux papiers est également mis en place au titre de 2022. Le reversement de la vente papier sera également impacté par la prise en compte des tonnages individuels par collectivité au lieu d'une prise en compte des tonnages mutualisés.

Mr Ferré indique que le Smidom a demandé une modulation des tarifs ordures ménagères en fonction de la production de kilos d'ordures ménagères par habitant.

7. PLPDMA

Mr Ferré présente le calendrier qui avait été fixé pour définir le PLPDMA. Il indique que la consultation publique s'est terminée le 30 avril avec 73 retours sur les différentes actions présentées.

Le calendrier : Phase 1

Avril

- Réunion de lancement (COFIL n°1)
- Recueil des informations et recensement d'acteurs
- Diagnostic et gisement d'évitement

Mai - Juin

- **6 mai- présentation de l'état de lieux au Comité syndical** (diagnostic et gisements d'évitement). Définition des axes stratégiques avec les élus
- **Réunion de restitution de l'état des lieux à la CCES.** Présentation des axes stratégiques et brainstorming des possibles actions

Le calendrier : Phase 3

Juillet

- Réunion de travail sur les actions à mettre en place
- Echanges avec les acteurs pouvant porter des actions
- Elaboration du programme d'actions et des fiches actions

Septembre-Octobre

- Restitution au Comité Syndical et avis des élus
- Finalisation du programme d'actions

Novembre-Décembre

- Présentation à la CCES
- Consultation publique

Janvier -Février

- Présentation à la CCES
- Adoption du PLPDMA

Différentes actions ont déjà été déployées ou sont en phase de réalisation au sein du Smidom :

Axe 2 : Sensibiliser, partager et informer les acteurs en faveur de la prévention des déchets

Action 2 : Partager et valoriser les compétences et les savoir-faire

- 27 mars : Atelier Lombricompostage par Mr CATHERIN au Smidom pour les élus
- 31 mars : Atelier Lombricompostage au Smidom pour les élèves du collège de Thoisy



Atelier avec les élus



Atelier avec les élèves



Action 3 : Organiser des éco-événements

- 3 avril : réinstallation du composteur partagé MIC Thoisy
- mars avril : les opérations de distribution de composteurs individuels dans les communes, ont été faites, en majorité, en collaboration avec des associations locales.



Inauguration du site de compostage partagé Centre Social MIC Thoisy

Axe 3 : Eviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets

Action 4 : Limiter les apports en déchèterie des végétaux des ménages et des communes

A VENIR...

Action 5 : Réduire les déchets alimentaires

- mars-avril : distribution de 357 composteurs sur les communes de Pont De Veyle, Méziériat, Grièges, Mogneneins, Cruzilles les Mèpillat et Messimy sur Saône. Poursuite de l'opération jusqu'à l'automne. Total vente 2022 au Smidom 352 composteurs.



Session de vente et d'initiation au compostage.

Axe 4 : Augmenter la durée de vie des produits

Action 6 : Développer la réparation d'objets à travers la création d'un Repair Café sur le territoire du SMIDOM

- 22 mars : Réunion des bénévoles pour le Repair Café de Thoissey (37 bénévoles inscrits)
- 26 avril : Assemblée générale constituante pour l'association du Repair Café de Thoissey



1^{ère} rencontre entre les bénévoles du futur Repair Café.

8. ELECTION D'UN MEMBRE DU BUREAU

Monsieur Ferré indique que Mr Varvier membre du bureau peut être remplacé. Deux candidats se présentent Mr Philippe Brunel et Mr Philippe Davidian. Mr Ferré fait état du courrier de candidature de Mr Brunel qui ne peut être présent. Mr Davidian se présente oralement.

Le Comité Syndical vote : 17 voix pour Mr Davidian

3 voix pour Mr Brunel

1 abstention

Mr Peigné n'a pas utilisé son pouvoir pour le vote de Mr Lux.

Le Comité Syndical élit Mr Davidian comme nouveau membre du bureau,

9. DELIBERATION AUTORISANT LE PRESIDENT A SOLLICITER DES SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE LA RENOVATION ENERGETIQUE DU BATIMENT,

Monsieur Ferré explique que plusieurs subventions vont être sollicitées lors de la rénovation énergétique des bâtiments.

Il demande donc aux membres du Comité Syndical de l'autoriser à en faire la demande.

Rénovation énergétique locaux SMIDOM - Plan de financement					
	Coût opération	Financement			
	Euros HT	Pacte territoire CD 01 - Axe 5 Transition écologique	DETR	Fonds verts	Solde à charge du maître d'ouvrage SMIDOM
		Taux d'aide plafond 20%	20 à 40 % estimé à 30 % en moyenne	30%	
Honoraires bureau d'étude thermique ICT (audit énergétique avec diagnostic sur site)	4 500 € HT				
Levé topographique du bâtiment	3 000 € HT				
Honoraires architecte pour Déclaration de travaux isolation par l'extérieur	1 500 € HT				
Menuiseries extérieures (Changement de 16 fenêtres ou portes)	19 200 € HT				
Isolation murs par l'extérieur (400 m2 + retour fenêtres + tablettes + chéneaux)	57 600 € HT				
VMC double flux	9 000 € HT				
Pompe à chaleur + changement radiateurs	36 000 € HT				
Relamping bureaux et garages	8 000 € HT				
Total travaux	129 800 € HT				
Missions bureau d'études ICT	13 629 € HT				
PRO- ACT- DET- ADR =10,5 % montant des travaux					
Total opération rénovation énergétique HT	152 429 € HT	30 486 € HT	45 729 € HT	45 729 € HT	30 486 € HT
TTC base TVA 20 %	182 915 € TTC				

Le Comité Syndical, par 22 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, AUTORISE le Président à demander l'ensemble des subventions possibles dans le cadre de la rénovation énergétique du bâtiment du Smidom auprès du Département de l'Ain, de la Préfecture et du Fonds vert.

10. DELIBERATION AUTORISANT LE PRESIDENT A SOLLICITER DES SUBVENTIONS POUR LE SOUTIEN TRI A LA SOURCE DES BIO DECHETS ET A LA VALORISATION DES BIO DECHETS,

Monsieur Ferré explique que plusieurs subventions peuvent être sollicitées pour le soutien du tri à la source des bio déchets. Il demande donc aux membres du Comité Syndical de l'autoriser à en faire la demande auprès du Fonds vert.

Le Comité Syndical, par 22 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, AUTORISE le Président à demander l'ensemble des subventions possibles dans le cadre du soutien du tri à la source des bio déchets et à la valorisation des bio déchets.

11. DELIBERATION RECRUTEMENT D'UN ADJOINT ADMINISTRATIF CHARGE D'ACCUEIL ET DE PREVENTION,

Monsieur Ferré indique qu'un agent d'accueil et de prévention va être recruté pour assurer l'accueil physique et téléphonique du Smidom mais également, afin de soutenir la chargée de prévention dans les différentes actions de la collectivité. Ce recrutement est conforme au tableau des effectifs approuvé par le Comité Syndical en date du 18 février 2022 ainsi qu'au projet d'organisation des effectifs SMIDOM présenté lors du vote du budget 2023. Monsieur Ferré demande au Comité Syndical de l'autoriser à effectuer le recrutement.

Le Comité Syndical, par 22 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, AUTORISE le Président à recruter un poste d'adjoint administratif

12. DELIBERATION AUTORISANT LE PRESIDENT A CEDER UNE BENNE A ORDURE MENAGERE,

Mr Ferré indique que compte tenu de la réorganisation des tournées et de la mise en place d'une BOM 26 tonnes, la BOM « mulet » immatriculée AA 249CJ n'a plus d'utilité. Il est proposé de la vendre au prix de 5 000€ à la société Depan'om.

Le Comité Syndical, par 21 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, APPROUVE la cession de la BOM.

LE PROCHAIN COMITE AURA LIEU LE 30 juin 2023

Le secrétaire de séance

Cottey Romain



Le Président

Paul Ferré

